

## **153658 - Est il permis de prier dans une salle affectée à tous les cultes mais dépourvue de slogans confessionnels**

---

### **question**

Je suis étudiant dans une université allemande. Nous avons obtenu à la cité universitaire une salle pour les prières du vendredi et celle à faire ensemble. La cité est située à dix minutes de marche de l'université. C'est pourquoi les étudiants ont pris l'habitude de prier individuellement dans des salles libres ou derrière le bâtiment de la faculté où se trouve un endroit approprié.

Dans une tentative de facilitation de l'accomplissement de la prière en commun en se faisant affecter un endroit réservé à cet usage dans le campus universitaire, la Ligue des Etudiants musulmans a formulé une demande dans ce sens. L'Université a pensé qu'elle ne pouvait pas nous affecter un autre endroit après nous avoir attribué une place à l'intérieur de la résidence universitaire. Néanmoins, elle accepta à notre demande de nous permettre de faire nos prières dans une salle calme utilisée par des étudiants de différentes confessions.

L'université tient à ce qu'il n'y ait aucun signe spécifique à une confession tel la croix ou des statuettes ,etc. Nous avons prévu que la salle ne serait utilisée par personne d'autre pendant que nous y sommes en prière. Effectivement, c'est ce qui se passe. Les étudiants musulmans qui peuvent parfois atteindre 20 étudiants commencent à venir en groupe pour y prier. Allah soit loué. Seulement voilà! On y trouve des ouvrages chrétiens sans que personne n'y fasse attention. Ma question est: est il permis de prier dans cette salle dans ce cas?

### **la réponse favorite**

Louanges à  
Allah

Premièrement,

Il n'y a aucun inconvénient pour vous à accomplir dans la salle en question les cinq prières et

celle du vendredi. C'est même une obligation pour vous. Les choses ne sont pas aussi faciles dans ces pays comme elles le sont en pays musulmans où se trouvent de petites et grandes mosquées dans lesquelles on célèbre les cinq prières quotidiennes à faire en commun et celle du vendredi. Aussi la salle devient elle une mosquée pour vous.

La présence

d'ouvrages chrétiens ou autres n'empêchent pas la possibilité d'y célébrer la prière du vendredi et les prières quotidiennes à faire en commun.

Les ulémas de

la Commission Permanente disent: «Sides

musulmans ont la possibilité de se faire affecter une salle de prière qui ne soit pas utilisée par les adeptes des autres religion, ils doivent le faire.

Autrement, qu'ils adorent Allah à l'endroit où ils peuvent le faire, même en côtoyant des adeptes d'autres religions, que la salle soit réservée à eux

pendant qu'ils y sont ou pas. Car le Transcendant a dit: « **Craignez Allah autant que faire se peut.** » (Coran,64:16).

Cheikh Abdoul

Aziz ibn Bazy, Cheikh Abdourrazzaq Afifi

Fatwa de la

Commission Permanente, 2/80-81.

Etant donné que

la salle en question n'abrite ni statuettes ni idoles ni croix, il n'y a rien

d'inquiétant par rapport à la possibilité d'y faire des prières. S'il est

permis de faire la prière musulmane dans une église dépourvue de statuettes et d'idoles, la

salle en question étant elle aussi dépourvue de signes peut à plus forte raison accueillir des prieurs musulmans.» Voir le statut de la prière faite dans une église dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [147007](#).

Cela étant, si des chrétiens vous rejoignent dans la salle pour faire leurs prières, cela ne vous empêcherait pas de pouvoir faire vos prières quotidiennes ou du vendredi. Il n'y a aucune ressemblance dans la manière de prier qui puisse tromper le spectateur ou créer la confusion. Aussi n'y a aucune suspicion chez celui qui regarde les deux parties prier dans la salle.

Allah le sait mieux.